

Sortir de la crise: l'avis du Vatican



Paul Dembinski

Le Conseil pontifical Justice & Paix vient de publier un document, dans lequel il écrit, intitulé « Pour une réforme des institutions financières et économiques internationales»,

Bien que le constat initial se réfère au bien commun, le document cherche à préciser le sens de cette notion dans l'enseignement social catholique. Le Compendium de la doctrine sociale, publié par le même Conseil pontifical en 2004, connaît au bien commun les paragraphes 1642-170. Or bien commun ne consiste pas dans la simple somme des biens partagés entre chaque sujet du corps social. D'autant et à chaque, il n'est pas nécessairement un individu

ment alors mettre au diapason la politique, rend avant tout national, avec l'économique et le financier devenus globaux?

In théorie deux solutions seraient possibles soit en ramenant les questions économiques et financières au niveau national - c'est ce que prône la déglobalisation de gaz comme le contre de droite soit, et c'est l'option prise par l'écologie et l'écologie, au contraire mondiale agissant dans le cadre d'un collectif. Il est alors nécessaire d'assurer une indépendance

triable, une fois de plus - de certains pouvoirs aux mains d'une autorité supranationale sans contre-pouvoirs explicativement mentionnés.

Le document se termine en constatant deux avenues possibles pour l'humanité, celle de la tour Bel et - vers laquelle nous pousserions les évolutions en cours - et celle de la Féérie. Pourtant, et paradisialement par rapport à la ligne du document, c'est le projet Bel qui est sans aucun doute la meilleure

Vous et nous

Vous écrivez



La Suisse, pays musée

Yves Pillard,
Aarwernier (NE)

On nous apprend que des cantons (dont Vaud et Berne) cherchent à arriver des richesses retrouvées anglaises. À ce sujet, l'éditolet d'Yves Pillard évoque la crise du logement sur Iwer: l'énigmatique qui provoque une réaction contre l'immigration massive. Nos hôtes autorisés cantonaux sont chercher des personnes âgées chez soi afin de pouvoir permettre à ces dernières de s'installer en payant un minimum d'impôt! Ce sont les mêmes qui évoquent le problème du vieillissement de la population. C'est indécent!

On nous explique que ces argent finissent les EMS de nos villes. Établissements dressés dans des lieux moins glamours certainement. Les personnes arrivées à la retraite et qui auront participé à la construction de cette Suisse apprécieront. Cela fait penser à un droit d'auteur qui n'a pas été respecté. Heureusement, l'agent personnel de l'Office grise à des vies partiellement modérées.

Sans vouloir donner dans le malentendu, [...] quelqu'un qui paie ses impôts pendant 40 ans de vie active donne plus de sens à l'organisation sociale, économique et culturelle du pays qu'un riche étranger au bénéfice d'un fort fiscal.

On entend dire que certaines grandes villes sont devenues des villes musées habitées que par des gens fortunés. La Suisse, si l'on continue, sera le premier pays musée. [...]

Savoir dire l'essentiel en quelques mots

Jean-Blaise
Held,
chargé de cours
au
Département
des sciences
de la communica-
tion et des
médias,
Université
de Fribourg

A propos de l'article «L'aisance médiatique enseignée aux politiques», LT du 15 octobre 2011

Toutes les questions qui apparaissent sur le devant de la scène publique sont aujourd'hui délicates et complexes. Elles mériteraient de longs et savants développements. Or les médias cherchent à faire au plus court. Dans les quotidiens actuels, il n'y a guère que *Le Temps*, *La Liberté* et *Le Courrier* dans une moindre mesure qui se donnent réellement de l'espace pour traiter de sujets importants. Dès lors, que l'on soit politicien, entrepreneur, syndicaliste, responsable d'une institution ou d'une association, il est devenu indispensable d'apprendre à énoncer l'essentiel de sa pensée en quelques mots. Mais cela ne suffit pas. Il convient aussi de vivre et renoncer son propos. Le message sera certes plus étayé, plus dense. Mais ce n'est pas une raison pour y renoncer ou pour le rendre embrouillé et obscur. Dans un media training l'articulation d'un message fin voire subtil peut être travaillé. Et finalement, si en plus la forme est belle et attrayante - autre aspect qui peut se travailler dans un entraînement aux médias - tant mieux: le fond n'en sera que mieux servi!

Nicole François-
Xavier
Antchedji,
professeur
de théologie
à l'Université
de Fribourg

A propos de l'article «Célébrer un défunt», LT du 13 octobre 2011

Étonnant, de la part d'une journaliste aussi pertinente qu'Anita Lietti, de la voie affirmée par elle. En effet: «Notre que l'hommage à l'absent n'est pas prévu au programme dans la stricte tradition chrétienne». Ces absentes sont la volonté des hauts dirigeants de l'Eglise catholique, dicame de 1972, selon très explicitement (p. 42) la possibilité d'un tel hommage au début du dernier acte. Il est extrêmement fréquent dans nos offrandes que les familles y aient recours. Célébrer des funérailles en Eglise, c'est reconnaître la vie de la personne décédée pour la recommander à Dieu, dans toute son épaisse humaine, et apporter de la consolation aux proches, afin de les aider à traverser leur deuil... Pour en avoir préparé et préféré plusieurs cérémonies, j'en crois, comme le dit le titre de l'article, qu'il n'est pas fini... Longue nous sommes à leur écouter et que nous leur proposions des détails riches et significatifs grâce à la richesse de nos rituels, les gars nous sont d'ailleurs extrêmement reconnaissants.

Banquiers nuls en maths?

Serge Velaz,
Caenem (VD)

Dans son édition du 21 octobre, *Le Temps*, dans sa rubrique économie, donne la formule mathématique qui stabilise, qui semble causer un véritable casse-tête à nos banquiers: [...] Or un éducatif au bénéfice d'une matrice et ayant quelques notions d'algèbre comme l'ont pourront en un quart d'heure programmer une équation pour la calculer.

Ceci en dit long sur le niveau des banquiers, et il n'est pas étonnant qu'ils donnent tout leur temps à leurs programmes, statuts et autres experts de faire des opérations qu'ils ne présentent pas comprendre, donc hors contrôle.

Lesquelles ont récemment amené Morgan Stanley, la Société générale et UBS à faire de colossales pertes, soit un total d'environ 16 milliards de dollars pour les trois cas précis. Une compétence dont se balayer comme des escaillets par le haut!

contest citoyens. L'attention médiatique fut intégrée au vu de l'importance de la thématique: Obligation de servir et le rôle du service militaire (Ive la tribune de Pierre Maeder, LT du 21 octobre). A rien pas dossier, il s'agit également d'une heureuse opportunité de se préparer à la campagne boudre que ne manquera pas de proposer l'initiative contre l'obligation de servir menée par le GSSB.

Les roostas avancé par le rapport de la commission se dévoient: pas manquer d'interroger tous les citoyens et ce par près de 300 des jeunes hommes, effectivement pas leur service militaire et plus de 500 n'auront pas au bout de leurs jours de service. De plus, il court terme et selon les plans dessinés par le parlement et le Conseil fédéral, l'armée sera en situation de sureffectif marqué, face à ces contrastes, le plaidoyer de Maeder pour l'équivalence entre armée et service civil sonne juste. Pour un officier radical-libéral et étant donné les contraintes politiques qui persistent sur toute proportion de réforme de la Grande Muette, le geste

civilistes. Alors que lui-même rela-

souhaitables et souhaitables (ciment national, rencontre des cultures, expérience sociale), paternalisme parental (incitation de valeurs à une jeunesse par trop débousillé) et angoisse sérique pour l'obligation de servir. Au contraire de périodes de tensions accrues, le danger immédiat pour la nation n'est plus un argument valide. L'argument démonstratif lié à un excès excessif à la tradition... 63%

des Suisses seraient favorables l'

obligation de servir - à lui aussi un légitime. N'est-on finalement pas face à une situation relativement classique de dualisation d'une norme (les jeunes hommes) par le reste de la population? Via un vote souverain, cette même population pourra-t-elle sans autre décret d'instituer un service civique obligatoire pour les hommes de 67 ans? La faiblesse des arguments avancés devient alors tout un renversement du fardeau de la preuve: les défenseurs de l'obligation de servir sont appelés à présenter un argumentaire solide.

D'après le feu de cette justification pointe le bout de son nez en

soit ces chiffres et montre que

2008-2009 sont sûrement des exceptions (nous certainement dans l'

obligation de l'armée de conscription), le nombre de demandes redescend déjà au premier trimestre 2011 (environ 25%). De plus, la poussée du nombre de civilistes semble être due au retrait de ceux qui se faisaient passer pour des Sacheons nous rejoignent de nos nouvelles forces vives!

Le hic bleu sur la question de l'obligation. En effet, même s'il possède un changement fondamental de la situation sécuritaire de la Suisse (types de menace, contexte géostratégique, types d'an-

goisse appréhendent cette vision du partage des richesses en société.

Le rapport Maeder date d'environ

la fin de l'automne. La CTH doit néanmoins se remettre à l'ouvrage. Le rapport n'a pas fourni un argumentaire suffisant pour l'obligation de servir au XXIe siècle. Comment la montrer le chapitre absolument fondamental dédié à la question des femmes, il faut avoir le courage d'ouvrir véritablement la boîte de Pandore. Et les promoteurs de l'obligation de servir feront bien d'entendre ce message: «S'obstiner un peu au maintien et une crédibilité au terme obligatoire» est à ce point.

Doctorant en droit et philosophie politique, Université de Fribourg